

Francis WASSMER
Denis BERTHOLD
Renaud PFLIEGER
Christophe SPRAUEL
Sébastien GUY
Christian BERTHOLD
Christian CHARPILLOZ
Olivier DEL ROSSO
Eric ESTREICH-BOUSSER
Daniel KAISER
Céline LEININGER
Frédéric LINDENMANN
Olivier LOBSTEIN
Stéphane LOGEL
Sébastien MEYER
Muriel MULLER
Christophe NITSCHÉ
Franck-Olivier THEOBALD
Hervé WENTZINGER
Lucille YVARS

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

**FONDS DE DOTATION
DU CENTRE DE READAPTATION DE MULHOUSE
57 rue Albert Camus
68093 MULHOUSE CEDEX**

* * *

présenté au Conseil d'administration du 17 septembre 2020

FIBA-SATFC SAS

40 rue Jean Monnet - Melpark 5 - 68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 32 98 98 - Fax 03 89 32 98 99 - E MAIL : satfc.mulhouse@groupe-fiba.fr
RCS Mulhouse 945 851 269 00031

Société par Actions Simplifiée au capital de 273 600 € - NAF 6920 Z - N° TVA Intr. : FR 15 945851269 - Lieu de juridiction : Mulhouse
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Cie Régionale de Colmar

BECM : IBAN : FR76 1189 9001 0000 0200 3444 586 - BIC : CMCIFR2A

Mulhouse, Saint-Louis, Colmar, Altkirch, Strasbourg, Haguenau, Molsheim, Sarre-Union, Saverne, Val de Moder, Wissembourg, Forbach, Creutzwald, Metz, Sarreguemines, Paris
www.groupe-fiba.fr



Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION DU CENTRE DE READAPTATION DE MULHOUSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par le trésorier sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il s'agit du premier exercice de contrôle légal des comptes couvrant la période du 8 décembre 2019 au 31 décembre 2019.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Principes et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Immobilisations :

Dans le cadre de l'acquisition d'un bien immobilier au cours de l'exercice par votre fonds de dotation, nous avons apprécié la méthode par composants utilisée par la direction, ainsi que les durées d'amortissement choisies.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'établissement des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

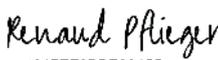
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 2 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
FIBA – SATFC S.A.S.

DocuSigned by:

1617EF3BBE89455...

Renaud PFLIEGER
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Colmar

Bilan Actif

		1er exercice du 08/12/2018 au 31/12/2019			Exercice N-1
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets & valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	12 352,68		12 352,68	
	Constructions	254 448,94	6 032,36	248 416,58	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières (2)					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
	TOTAL (I)	266 801,62	6 032,36	260 769,26	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	593,28		593,28	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	32 609,56		32 609,56		
	799,72		799,72		
	TOTAL (II)	34 002,56	0,00	34 002,56	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Prime de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion Actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	300 804,18	6 032,36	294 771,82	
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					

DocuSigned by:

PRE-SATPC SAS

Bilan Passif

		1er exercice du 08/12/2018 au 31/12/2019	Exercice N-1
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droits de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00		
Situation nette (sous total)	0,00		
Fonds propres consommables	288 411,76		
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	288 411,76		
FONDS REPORTES ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
TOTAL (II)	0,00		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL (III)	0,00		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	228,00	
	Emprunts & dettes financières diverses (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 918,14	
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 213,92		
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)	1 000,00		
TOTAL (IV)	6 360,06		
CPTES DE REGUL.	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		294 771,82	
(1) Dont à moins d'un an		6 360,06	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat 1/2

		Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N-1 clos le
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 500,00	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	11 588,24	
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	93,28		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	TOTAL (I)	15 181,52	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	5 986,21	
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 162,95	
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 032,36	
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges			
	TOTAL (II)	15 181,52	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		0,00	
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (III)	0,00	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (IV)	0,00	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		0,00	
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		0,00	

Compte de résultat 2/2

		Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N-1 clos le
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (V)	0,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (VI)	0,00	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		0,00	
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I+III+V)		15 181,52	
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		15 181,52	
EXCEDENT OU DEFICIT		0,00	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan et au Compte de résultat

PREAMBULE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 294 771,82 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0,00 euros.

L'exercice à une durée de 12 mois et 24 jours, recouvrant la période du 08/12/2018 au 31/12/2019. Il s'agit de la première clôture du Fonds de dotation du Centre de Réadaptation de Mulhouse.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET

Le Fonds de dotation du Centre de Réadaptation de Mulhouse a pour objet de :

- favoriser la pérennité, promouvoir et soutenir le développement des activités d'intérêt général en faveur de la réadaptation fonctionnelle et professionnelle des personnes handicapées et/ou fragilisées ainsi que les activités en faveur de leur insertion sociale et professionnelle, initiées et mises en œuvre par l'Association pour la Réadaptation et la Formation Professionnelle (ARFP) ;
- réaliser par lui-même ou soutenir d'autres organismes sans but lucratif à la conception et mise en œuvre de toute action d'intérêt général de nature à contribuer directement ou indirectement :
 - à l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap ou fragilisées et au soutien de leurs familles,
 - au développement de l'innovation au service de la réadaptation et toutes actions permettant d'améliorer le parcours de réadaptation des personnes handicapées et/ou fragilisées et leur retour à une vie autonome,
 - une amélioration de la prévention en matière de santé notamment au travers de l'activité physique adaptée.

MOYENS D'ACTION

Pour accomplir son objet, le Fonds de dotation du Centre de Réadaptation de Mulhouse se propose notamment de mettre en œuvre les moyens d'action suivants :

- la conclusion de conventions de partenariat avec tout organisme de droit public ou de droit privé d'intérêt général intéressé, à quelque titre que ce soit, à la mission du Fonds ou poursuivant une ou des missions similaires, connexes ou complémentaires ;
- la conclusion de conventions de mécénat avec tout donateur – particulier ou entreprise – concerné par l'objet ou les activités du Fonds ou susceptible de l'être et désireux de les soutenir financièrement, intellectuellement ou en nature ;
- l'appel à la générosité publique après autorisation administrative ;
- l'organisation et/ou la participation à toute action de communication destinée à faire connaître l'objet du Fonds et solliciter tout soutien en sa faveur ;
- l'édition, la publication, la diffusion de tout document, ouvrage, article, annuaire, revue, sous tous supports, médias, le cas échéant, avec d'autres partenaires, susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objet ci-dessus ;
- l'organisation ou la participation à des rencontres, colloques, conférences se rapportant à son objet ;
- l'acquisition ou l'acceptation de tous biens meubles ainsi que tous terrains et immeubles et disposer de ces biens en tout ou partie par mise à disposition gratuite, location, donation ou vente,
- l'accomplissement, plus généralement, de tout acte nécessaire à son fonctionnement en entreprenant toutes opérations connexes ou accessoires à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Annexe au Bilan et au Compte de résultat

DOTATION INITIALE ET DOTATIONS COMPLEMENTAIRES

L'Association pour la Réadaptation et la Formation Professionnelle (ARFP) a apportée à titre gratuit et irrévocable une somme de 300 000 euros composant la dotation en capital initiale du Fonds de dotation du Centre de Réadaptation de Mulhouse.

Cette dotation pourra être consommée pour les besoins de la réalisation de l'objet du Fonds sur décision du Conseil d'Administration.

La consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice. L'objectif est d'équilibrer le résultat de chaque exercice à partir du déficit avant consommation et ce, dans la mesure où la dotation est suffisante.

Tableau de suivi des dotations

	Solde début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde fin d'exercice
Dotation initiale en capital	0,00 €	300 000,00 €	11 588,24 €	288 411,76 €

Conformément aux statuts, la dotation en capital du Fonds de dotation du Centre de Réadaptation de Mulhouse pourra être complétée par des libéralités reçues de tout donateur ou partenaire, à savoir les donations et legs, les dons manuels et, sur décision du Conseil d'Administration, les ressources issues de l'appel à la générosité publique ainsi que des plus-values de cession réalisées dans le cadre de la gestion de son patrimoine.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Fonds de dotation du Centre de Réadaptation de Mulhouse a été constitué le 08 décembre 2018 par sa seule fondatrice l'Association pour la Réadaptation et la Formation Professionnelle (ARFP).

Le 04 janvier 2019, le Fonds de dotation du Centre de Réadaptation de Mulhouse a fait l'acquisition dans un ensemble immobilier situé à Mulhouse, 3 Place de la Paix :

- d'un local professionnel et commercial,
- de deux parkings.

Depuis le 1^{er} juin 2019, ces biens sont loués à l'Association de gestion du restaurant inclusif « Un petit truc en plus ».

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Afin de soutenir l'Association de gestion du restaurant inclusif « Un petit truc en plus » et de l'aider à faire face à la fermeture temporaire de son établissement, le Fonds de dotation du Centre de Réadaptation de Mulhouse a décidé d'annuler purement et simplement ses loyers à compter du 1^{er} mars 2020. Cet accord sera réétudié dès que le restaurant pourra reprendre une activité « normale ».

En tout état de cause, la continuité de l'exploitation du Fonds de dotation du Centre de Réadaptation de Mulhouse ne saurait être remise en question.

Règles et Méthodes Comptables

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code de commerce et, par anticipation, aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les modes et les durées d'amortissements retenus sont les suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Bâtiments	Linéaire	50 ans
I.G.A.A.C. - Menuiserie extérieure	Linéaire	30 ans
I.G.A.A.C. - Chauffage	Linéaire	20 ans
I.G.A.A.C. - Sanitaire	Linéaire	15 ans
I.G.A.A.C. - Electricité	Linéaire	15 ans
I.G.A.A.C. - Etanchéité	Linéaire	20 ans
I.G.A.A.C. - Ravalement	Linéaire	25 ans
I.G.A.A.C. - Aménagement intérieur	Linéaire	15 ans
I.G.A.A.C. - Ascenseurs	Linéaire	25 ans

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 1 560,00 euros et se décompose de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre de l'audit légal des comptes : 1 560,00 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : 0,00 euros

DocuSigned by:

FRANÇOISE GAB

Immobilisations

		Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
			Augmentations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets & valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
CORPORELLES	Terrains	0,00	12 352,68		12 352,68
	Constructions sur sol propre	0,00	127 099,49		127 099,49
	Constructions sur sol d'autrui				
	Instal. générales, agencemts et aménagemts des constructions	0,00	127 349,45		127 349,45
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	0,00	266 801,62	266 801,62	0,00
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	533 603,24	266 801,62	266 801,62
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	533 603,24	266 801,62	266 801,62

Amortissements

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets & valeurs similaires			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre	0,00	1 490,36	1 490,36
	Constructions sur sol d'autrui			
	Instal. générales, agencemts et aménagemts des constructions	0,00	4 542,00	4 542,00
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Installations générales, agencements, aménagements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			
	Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	6 032,36	0,00	6 032,36
TOTAL	0,00	6 032,36	0,00	6 032,36

Créances et Dettes

		Montant brut	Liquidité de l'actif	
			1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances de l'actif immobilisé :			
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1)			
	Autres immobilisations financières			
	Créances de l'actif circulant :			
	Créances clients et comptes rattachés	593,28	593,28	
	Autres créances			
	Charges constatées d'avance	799,72	799,72	
TOTAL DES CREANCES		1 393,00	1 393,00	0,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				

		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (2)				
	Autres emprunts obligataires (2)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	228,00	228,00		
	Emprunts et dettes financières divers (2)				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 918,14	1 918,14		
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 213,92	3 213,92		
	Produits constatés d'avance	1 000,00	1 000,00		
TOTAL DES DETTES		6 360,06	6 360,06	0,00	0,00
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres à l'ouverture	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	0,00				0,00
Situation nette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres consommables	0,00		300 000,00	11 588,24	288 411,76
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	0,00	0,00	300 000,00	11 588,24	288 411,76